TERNAND INFOS
Bulletin quadrimestriel - Mai 2026

Edito

Chères Ternandaises, chers Ternandais,

Le 15 mars dernier, vous nous avez accordé votre confiance en vous rendant aux urnes.
Notre liste a été élue avec un peu plus de 58 % de participation, score plutôt honorable compte tenu de la présence d'une seule liste. Que toutes les personnes qui se sont déplacées soient ici remerciées.
Quelques jours plus tard, mes colistiers m'ont nommée à la tête de notre commune, je les remercie très sincèrement pour leur soutien et leur confiance.
Les commissions se sont mises au travail pour continuer les dossiers validés et avancer vers de nouveaux projets.
A l'école, les travaux de rénovation énergétique vont débuter dès le 1er juin. Un article leur est consacré dans les pages de ce bulletin. Au nom de l'équipe municipale, je m'excuse d'ores et déjà auprès des habitants du Vieux Bourg pour les désagréments occasionnés lors de ces travaux, qui devraient s'achever à la fin novembre.
Nous espérons conserver les quatre classes à la rentrée 2026-2027, la décision de l'Académie n'est à ce jour pas définitive.
La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) avance. Une réunion publique s'est tenue à la salle d'animation le vendredi 14 février 2026, durant laquelle Madame GRIEU du Cabinet AUA a exposé le diagnostic réalisé sur notre commune. Nous entamons actuellement la phase de zonage. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'avancement de ce dossier.
Le rallye de Charbonnières est passé sur notre commune le vendredi 17 avril, pour le plus grand plaisir des amateurs de course automobile, avec une spéciale démarrant du Milhomme. Le Comité des fêtes avait organisé une buvette à cette occasion.
La traditionnelle fête des conscrits s'est déroulée le vendredi 1er mai au soir avec le défilé costumé dans les rues du Vieux Bourg et le samedi 2 mai avec le dépôt de gerbe au monument aux morts et la vague aux Grandes Planches. La météo très clémente a contribué à la réussite de cette fête qui rassemble chaque année toutes les générations confondues.
La maison des expositions a ouvert ses portes en ce 1er week-end de mai, et a accueilli le peintre Raphaël, fidèle exposant de ce lieu. Le vernissage a été offert comme d'habitude par les Amis du Vieux Ternand. Le planning est complet jusqu'à la fin de la saison touristique fin septembre et nous réserve de belles expositions de peinture, sculpture, etc.
Côté fleurissement, la commune a été récompensée en obtenant sa 2e fleur au Label Régional des Villes et Villages fleuris. La remise du prix a eu lieu au Conseil Régional le 29 avril en présence d'un élu et de deux bénévoles. Un grand Merci à la commission fleurissement, à Alain et à toutes les personnes qui donnent de leur temps pour que notre Cité s'embellisse toujours plus.
J'ai le regret de rappeler que les incivilités de certains, sont toujours à déplorer et contribuent à compliquer le travail de nos agents et le bien-être de nos concitoyens (massifs de fleurs dégradés, sanitaires publics laissés dans un état déplorable, non-respect des consignes de stationnement, des consignes de tri, chemin piétonnier dont nous avons dû renforcer la sécurisation car des motos, quads et même un 4x4 l'empruntaient...).
Nous avons la chance de vivre dans un cadre agréable. Faisons en sorte que notre Cité reste propre et accueillante. Je reste bien entendu à votre disposition et à l'écoute de chacun d'entre vous.
Je terminerai en vous souhaitant une belle période estivale, et de beaux moments en famille et entre amis.

Blandine DUPERRAY

CHANGEMENT D'HORAIRES

Depuis le 18 mai 2026, les horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie ont changé :

Lundi 8h30-11h30 et 13h30-17h30
Mardi - Jeudi 8h30 - 11h30
Vendredi 8h30-11h30 et 13h30-18h30

AGENDA

13/06	Visite guidée Géopark
20/06	Tournoi de foot seniors
27/06	Kermesse de l'école
27/06	Concert Happy Choeur
01/07	Rosé Nuits d'été
04/07	Fête du club de foot OSB
04/07	Visite guidée Géopark
05/09	Forum des associations
03/10	Vente de grenouilles de la 7
31/10	Halloween à l'école
5 & 6/12	Marché de Noël
08/12	Illuminations du vieux bourg

MAIRIE - 214 rue de la Gare - 69620 TERNAND - Tél. 04 74 71 33 43
Permanence du Maire et des Adjoints sur rendez-vous - mairie@ternand.fr / **www.ternand.fr**

Petites Cités de Caractère
Commune du Géopark Géoparc Beaujolais
Site classé
Monument historique

Mardi 9 Décembre 2025
Compte rendu de la réunion du conseil municipal

Le mardi 9 décembre 2025 à 20h00, le Conseil Municipal de Ternand, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard DUMAS, Maire. Secrétaire de séance : Loïc MARIETTON.

URBANISME

- Déclaration préalable déposée par M. Vincent LAVIEILLE et Mme Marie PEDRERO au 1943 rte du Berthier pour installation de 12 panneaux photovoltaïques. Dossier accepté.
- Déclaration préalable déposée par Mme Aurélie NUSSLI au 182 rue de Saint Victor pour création d'un conduit de cheminée en façade. Dossier déposé à l'ABF qui refuse le conduit extérieur et demande une modification de projet.
- Certificats d'urbanisme pour la vente MARIETTON/MELLET JM à Ronzière.
- Révision du Plan Local de l'Urbanisme : poursuite du Projet d'aménagement et de Développement Durable (PADD).

VOIRIE

- Les travaux d'enrobés de la voie communale située au-dessus de la MARPA ont été réalisés. L'installation d'un panneau « STOP » ainsi que le marquage au sol correspondant ont également été effectués.
- Signalement auprès du service voirie du Département pour la dégradation de la chaussée située sur la D629 au virage du Pendant.
- Rallye Rhône-Charbonnières : la commune a donné son autorisation pour le passage du rallye. L'évènement se déroulera les 16,17 et 18 avril 2026 et le parcours traversera notre territoire le 17 avril.

BÂTIMENTS

- Rénovation énergétique des bâtiments du groupe scolaire (école et cantine) : le cabinet BDIBAT, maître d'œuvre, termine actuellement le dossier de consultation des entreprises, après le passage du contrôle technique et de la mission de sécurité et de protection de la santé, ce qui lui permettra d'affiner son estimation. De son côté, la commune doit finaliser la rédaction du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et de l'acte d'engagement afin de pouvoir lancer la consultation des entreprises à compter du 15 décembre 2025, pour un retour des offres attendu le 20 janvier 2026.
- Salle d'animation :
o Il a été constaté que le vérin du vélux dédié à l'évacuation de fumée présente une fuite. Ce dysfonctionnement peut compromettre le bon fonctionnement du système de sécurité incendie et nécessite une intervention rapide. Un courrier sera adressé à la société responsable de la mise en place du dispositif afin de solliciter la prise en charge de la réparation au titre de la garantie décennale.
o Une des portes d'entrée ne s'ouvrait pas correctement, ce qui pouvait gêner l'accès et nécessitait une vérification technique. La société METALFER, est intervenue afin de procéder à la réparation de la porte concernée et en a profité pour contrôler l'ensemble des autres portes.
- Appartement communal T4 au 312 rue des Grandes Planches : Les travaux de rénovation ont débuté. L'électricien a commencé la dépose des installations existantes afin de permettre l'intervention du plâtrier prévue le 15/12. Par ailleurs, un abonnement EDF sera souscrit par la commune afin d'assurer l'alimentation électrique nécessaire au bon déroulement du chantier.
- Pompe à chaleur installée à la mairie.
- Local sous le bâtiment de la cantine : un ponçage du portail avait été effectué au printemps. Afin de protéger le bois, il a été décidé d'appliquer dans un premier temps une couche d'impression. La finition définitive avec le choix du coloris, sera réalisée au moment des travaux de rénovation prévus sur le bâtiment.

COMMUNICATION

- Distribution du bulletin quadrimestriel de décembre
- Avancée du dossier « raconter sa cité » : après le 1er jet de plan reçu, des modifications ont été demandées. En attente de retour.
- Bulletin annuel : rappel sur l'envoi des articles à réaliser impérativement cette semaine.
- Film : un nouvel enregistrement de la voix a eu lieu le 29/11. En attente du montage.

ELECTRICITE

- Point d'étape travaux mise en valeur de la cité :
o Les travaux ont débuté le 9/12 et se termineront le 11/12 pour la partie donjon et éclairage du mur extérieur du château.
o Aucune planification pour l'intérieur du château
o Un courrier a été envoyé au SYDER pour manifester notre mécontentement concernant le retard pris dans la réalisation des travaux.
- CR du comité syndical du 26/11

DÉLIBÉRATIONS

- Revalorisation des loyers de Mesdames VIERU et VOUILLON.
- Délibération autorisant l'achat du tracteur.

DIVERS

- Validation du devis CIDEM pour la sauvegarde des fichiers (ordinateur de mairie).
- Validation du devis d'assurance du tracteur.
- La commune avait déposé une demande de Dotation Générale de Décentralisation (DGD) destinée à financer la révision générale du Plan Local d'Urbanisme. La subvention a été accordée pour un montant de 25 000€.
- Demande de subvention par la MFR de Lamure sur Azergues. Refusée par le Conseil Municipal.
- Organisation des Vœux de la municipalité le samedi 10 janvier 2026 à 18h00 à la salle d'animation.
- Prochains Conseils les mardis 20/01 et 24/02.

Fin de la séance 21h30

Mardi 20 Janvier 2026
Compte rendu de la réunion du conseil municipal

Le mardi 20 janvier 2026 à 20h00, le Conseil Municipal de Ternand, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de Bernard DUMAS, Maire. Secrétaire de séance : Mylène DUCHARNE. Excusés : Robert PERRIN, Olivier TILLET, Florent COQUARD et Michel LAHAIRE.

URBANISME

- Déclaration préalable déposée par M. Pascal LEVASSEUR au 64 rue des Grandes Planches pour pose d'une clôture. Dossier accepté
- Déclaration préalable déposée par M. Jean-Paul TRONCY au 840 route de chez Bontemps pour installation de 14 panneaux photovoltaïques de coloris noir. Dossier accepté.
- Déclaration préalable déposée par M. Jules HAUVILLE au 116 rue des Grandes Planches pour remplacement de menuiseries. Demande de pièces manquantes.
- Déclaration préalable déposée par M. Serge VIAL au 323 rue de la Potte pour pose d'occultation sur clôture existante. Demande de pièces manquantes.
- Déclaration préalable déposée par M. Vincent LAVIEILLE au 1943 route du Berthier pour installation de 24 panneaux photovoltaïques. Dossier en instruction.
- Révision du Plan Local de l'Urbanisme : poursuite du Projet d'aménagement et de Développement Durable (PADD).
- PLU : Réunion publique le 13/02/2026 à 18h00 à la salle d'animation pour présentation du diagnostic et du PADD.

VOIRIE

- Lotissement d'Epieux : l'enrobé de la voirie communale a été réalisé courant décembre.
- Suite au signalement effectué auprès du service voirie du Département concernant la dégradation de la chaussée sur la D629, au virage du Pendant, il a été indiqué que les travaux correspondants seront inscrits au budget 2026.
- Le Conseil Municipal avait validé l'installation d'un tabouret grille pour l'évacuation des eaux pluviales au lieu-dit en Travers. Il avait été précisé que les travaux seraient réalisés par les riverains, la commune prenant en charge la fourniture des matériaux. Les achats ont été effectués et les travaux seront réalisés.
- Plusieurs potelets rue des Grandes Planches ayant été renversés ont été remplacés ou pour certains redressés.
- Rue de la Potte : un devis a été demandé à l'entreprise Essentiel Bois pour le remplacement des barrières de sécurité. Le dossier pourra être déposé au titre des amendes de police.
- La commune a acheté du sel déverglaçant spécifique pour les pavés du vieux bourg.
- Placette rue de la Gare : il a été constaté qu'un des bancs avait été endommagé. Le stationnement des fourgons, dont la manœuvre est limitée, a occasionné ces dommages. Il est proposé d'étudier une solution de protection.

BÂTIMENTS

- Rénovation énergétique des bâtiments du groupe scolaire (école et cantine) :
• L'ouverture des plis de l'appel d'offres aura lieu le jeudi 22 janvier. Le dossier sera transmis au maître d'œuvre, qui procédera à une étude comparative afin que la commune sélectionne les entreprises chargées des travaux.
• Des demandes de devis ont été effectués pour la location de bâtiments modulaires temporaires destinés à accueillir les classes pendant la durée des travaux.
• Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le choix du coloris rouge sombre pour les fenêtres et volets des deux façades côté cour de l'école principale. Une modification sera demandée au maître d'œuvre afin de permettre le dépôt de la déclaration préalable. Le bâtiment de la cantine restera dans le coloris actuel.
• Une demande a été adressée à la Banque des Territoires afin de connaître leur gamme de prêts dédiée aux projets de rénovation énergétique. Une proposition a été reçue et sera comparée avec celles d'autres établissements bancaires, dont les offres seront également étudiées.
- Appartement communal T4 au 312 rue des Grandes Planches : les travaux avancent conformément au planning.
- Salle d'animation : Le chauffage est en panne depuis début janvier. Un premier devis a été proposé pour la réparation. Une solution alternative a été évoquée lors de Conseil Municipal. Les deux options seront étudiées afin de déterminer la meilleure solution.
- Appartement communal T1 : les travaux concernant la condamnation du puits de lumière pour une meilleure isolation dans le couloir d'entrée, vont être réalisés très prochainement.
- Maison médicale : La climatisation du cabinet d'ostéopathie ne fonctionnait pas. L'entreprise BOLVY est intervenue.

COMMUNICATION

- Distribution probable du bulletin annuel le week-end du 24-25/1. Remerciements à Cindy Perreal pour le travail accompli.
- Petites Cités de Caractère :
• Présentation du diagnostic dont l'objectif est de proposer aux équipes municipales un regard extérieur et de mettre en avant les points forts et les axes d'améliorations.
• Commission de contrôle : la grille d'évaluation ainsi que le dossier de préparation à la commission d'octobre doivent être envoyés avant la fin de la mandature. Réunion fixée le 16/02 à 19h30 pour l'élaboration.
- Avancée du dossier « raconter sa cité » : le texte illustrant le plan doit être envoyé avant février.

SCOLAIRE

- Le prochain conseil de classe aura lieu le mardi 10/3 à 18h30.

FLEURISSEMENT

- Suite à la visite du Jury régional Villes et Villages Fleuris, la commune s'est vue décerner le label « 2 fleurs ». Le jury a souligné la dynamique locale et la collaboration efficace entre élus et bénévoles, ainsi que la qualité de la végétalisation, en adéquation avec les critères du label.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- Courrier de réponse à l'avis rendu sur le Plan Local de Mobilité.
- Création d'une affiche illustrant les spécificités patrimoniales ou paysagères de la commune pour la fresque du hall du nouveau bâtiment de la CCBPD.
- Suite à la validation du passage au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) en date du 31/12/2025, il est précisé que, du fait que la commune est en cours de révision de son PLU, cette révision peut continuer et le reste du financement sera pris en charge par la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées à partir de 2026.
- Commission Emploi/Jeunesse/Formation : La CCBPD développe des actions en faveur de l'emploi, de la formation et de l'orientation des jeunes sur le territoire. Dans ce cadre, les Rencontres Entreprises Jeunes, un rendez-vous qui favorise les échanges entre jeunes, entreprises, organismes de formation et partenaire de l'emploi, sont organisées chaque année. Une nouvelle édition se tiendra le 5 mars 2026. Une communication sera faite ultérieurement.

ELECTRICITE

- Mise en valeur de la cité médiévale :
• Les projecteurs du donjon, enlevés le 17/12 à cause d'un problème de câblage, ont été réinstallés le 20/1. Le réglage et les tests nocturnes auront lieu le 28/1.
• L'installation des projecteurs à l'intérieur du château aura lieu pendant les vacances de février.
- Stade de foot : en attente de planification pour l'installation des « casquettes » sur un mât.
- Prochain comité syndical : le 22/1 suivi des vœux.

SIVU JEAN BOREL

- Information concernant le projet de l'EPHAD Jean BOREL :
• Début de construction prévisionnel en fin d'automne 2026
• Achèvement des travaux et déménagement des résidents prévu en septembre 2028
• Pour le SIVU se sera le début de démolition du bâtiment actuel.

DELIBERATIONS

- Bail et fixation du loyer du logement communal au 312 rue des Grandes Planches
- Revalorisation du loyer de Madame Nadège ARNAUD
- Cession de chemin rural

DIVERS

- Internet bâtiments communaux : les 3 bâtiments (Mairie, Ecole et Agence Postale) ont été raccordés à la fibre le 17/12. La protection des mails est opérationnelle depuis le 18/12. Reste la protection des PC : attente de disponibilité de Campagnol (hébergeur du site internet) pour organiser une réunion avec Orange.
- Matériel communal – tracteur : La commune a fait l'acquisition d'un tracteur. Ne disposant pas d'un local adapté pour son stockage, il a été proposé de le remiser dans le hangar d'un particulier. Une convention à titre gracieux a été signée.
- Populations de référence à compter du 01/01/2026 : 775 habitants, données de l'INSEE.
- Nuisances sonores : Des habitants ont signalé des désagréments récurrents liés aux aboiements de chiens. Suite aux nombreuses réclamations, les gendarmes se sont déplacés et une mise en demeure a été adressée par la mairie au propriétaire des animaux.
- Vote du budget 06/03 à 18h00.
- Don de Mme THYSSEN.
- Prochain Conseil le 24 février.

Fin de la séance 23h00

Mardi 24 Février 2026
Compte rendu de la réunion du conseil municipal

Le mardi 24 février 2026 à 20h00, le Conseil Municipal de Ternand, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de Bernard DUMAS, Maire. Secrétaire de séance: Blandine DUPERRAY. Excusé : Pierre MONNERY.

URBANISME

- Déclaration préalable déposée par M. Christian PERREON au 423 rue de la Potte pour changement de menuiseries. Dossier accepté.
- D.P. déposée par Mme Marion DUGELAY au 206 impasse des 3 Ruisseaux pour installation d'une pergola. Dossier accepté.
- Permis de construire déposé par M. Jean-Brice GEORGET au 491 rue des Grandes Planches pour rénovation et surélévation d'un atelier existant et construction d'une maison neuve de plain-pied et garage. Dossier en cours d'instruction.
- C.U. pour la vente des consorts MONNERY au 162 rue des Grandes Planches.
- C.U. pour la vente PERREON/POULET-HOURDOUX au 423 rue de la Potte.
- Certificat d'urbanisme pour la vente CHERVET au 243 rue de Saint Victor.
- Révision du Plan Local de l'Urbanisme : poursuite du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

VOIRIE

- La commune est dans l'attente d'un devis pour le remplacement des barrières de sécurité du secteur de la Potte.
- Le curage des fossés a été effectué sur l'ensemble de la commune. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise DUMONTET.
- Rallye Rhône-Charbonnières : L'évènement se déroulera les 16,17 et 18 avril prochains. Un départ est prévu au Milhomme le 17 avril. A cette occasion, une buvette sera organisée par le Comité des Fêtes.

BÂTIMENTS

- Rénovation énergétique des bâtiments du groupe scolaire (école et cantine) : L'ouverture des plis a eu lieu le 13 février.
Les entreprises non retenues ont été avisées du résultat de la consultation. Les entreprises retenues recevront prochainement une notification officielle. Il a par ailleurs été demandé à l'entreprise THAVARD (lot plâtrerie) de revoir son offre à la baisse concernant le platelage.
Un rendez-vous est prévu avec l'organisateur des travaux de la maitrise d'œuvre afin de définir précisément le planning ainsi que les modalités d'exécution du chantier.
Un retour concernant la demande de subvention au titre de la DSIL est attendu avant l'été.
- Maison médicale : Madame CHARDON (ostéopathe) nous a signalé des infiltrations au niveau des Velux. Une intervention a été réalisée par un artisan et le problème est désormais solutionné. Un réglage de porte a également été effectué.

COMMUNICATION

- Petites Cités de Caractère :
• Point sur « raconter sa cité » : les textes sont validés et transmis. Des ajustements restent à réaliser sur le plan illustré.
• Carte touristique : le monument emblématique retenu sera bien l'église.
• Candidature pour l'édition 2026 du Grand Prix du Patrimoine et tourisme local
• Grille d'évaluation pour la commission de contrôle complétée en réunion le 16/2.
• Lettre d'information février : AG Petites Cités de Caractère fixée le 16/6 à Châteldon.
• Les appels à cotisation ont été envoyés le 30/1 : règlement effectué.
- Campagnol : Difficultés pour joindre notre hébergeur pour la mise en place de l'offre de sécurité PC. LR/AR à envoyer.

SCOLAIRE

- Le prochain conseil d'école aura lieu le mardi 10/3 à 18h30
- Visite en mairie de la classe CM pour connaître le fonctionnement des élections municipales
- Carte scolaire : La directrice a eu un 1er contact avec l'inspectrice au sujet du maintien de la 4ème classe.

ÉLECTRICITÉ

- Compte-rendu du comité syndical du 22/1.
- Charges annuelles :
• Le total des charges pour l'année 2026 est équivalent à celui de 2025 alors que l'ensemble des travaux réalisés ont été imputés sur cette année : elles s'élèvent à 24 K€
• Constat : la baisse de consommation constatée depuis entre 2023 et 2025 (- 9 k€) permet d'autofinancer le passage en LED de l'éclairage public imputé sur cette année.
• Le choix d'affectation de ces charges sera décidé lors du prochain conseil après le vote réalisé lors du conseil syndical le 3/3
- Mise en valeur de la cité médiévale :
• L'installation des projecteurs pour l'éclairage du château n'est pas conforme. Une demande a été formulée pour remonter la rampe sous le forjet du toit de la famille Leroy pour le rendre plus discret (à la charge de l'entreprise). Les tests d'éclairage auront lieu le 12/3 prochain.
• La mise en valeur du donjon et de la façade du château est pour l'instant permanente : des boitiers doivent être installés prochainement pour que les projecteurs soient raccordés à l'éclairage public et s'éteignent en fonction.
• Nous avons profité des travaux pour déplacer le banc situé dans le château, avec le concours de l'entreprise Sobeca : Il a été installé dans le prolongement des deux autres vers la fontaine.
• Le lampadaire situé en face de l'agence immobilière est éteint en même temps que l'ensemble de l'éclairage public : seul celui à la sortie du parking reste allumé pour le passage piéton.
• Une relance sera faite auprès du SYDER pour obtenir le devis relatif à l'éclairage extérieur de la mairie pour l'installation d'un contacteur et le câblage à l'armoire permettant son extinction à 22h00.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

- Couverture mobile : Demande formulée le 26/1 pour faire remonter les problèmes de couverture mobile sur la commune. La réponse formulée par la Communauté de Commune ne place pas Ternand parmi les communes prioritaires du Rhône par rapport aux études radios réalisées
- CR du bilan global de la commission mobilité avec les projections 2026 et au-delà.

DELIBERATIONS

- Revalorisation du loyer de Mme BERTRAND

DIVERS

- Demande de subvention par les Conjoints Survivants, refusée par le Conseil Municipal.
- Demande de subvention par l'association « Prévention routière », refusée par le CM.
- Demande de subvention de l'ADMR des Coteaux d'Azergues. Demande acceptée pour 1 975€ soit 2.5€/habitant.
- Planning et organisation des élections municipales du 15 mars.
- La commune a procédé au recrutement d'une ATSEM afin d'assurer le remplacement de l'ATSEM actuellement en congé maternité.
- Passage sur la commune de la marche de l'espoir de Saint Vérand le 29 mars.
Fin de la séance 21h35

Mardi 20 Avril 2026
Compte rendu de la réunion du conseil municipal

Le lundi 20 avril 2026 à 20h00, le Conseil Municipal de Ternand, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de Blandine DUPERRAY, Maire. Secrétaire de séance: Mylène DUCHARNE.

URBANISME

- Permis de construire déposé par M. GEORGET au 491 rue des Grandes Planches pour rénovation et extension d'un bâtiment. Dossier en cours d'instruction.
- Déclaration déposée par la commune de Ternand pour changement des menuiseries des bâtiments cantine et école. Dossier accepté
- Déclaration préalable déposée par M. GONCALVES au 68 rue des Grandes Planches pour re jointement de façades. Dossier accepté.
- Déclaration préalable déposée par

M. BRIZON au 70 ruelle de l'église pour création d'une fenêtre. Dossier accepté.
- Déclaration préalable déposée par M. THIBERGE à Ronzière pour installation d'un tunnel agricole. Dossier accepté.
- Déclaration préalable déposée par M. COTTREEL au 2855 route de Brou pour remplacement de la charpente et couverture. Dossier accepté.
- Déclaration préalable déposée par M. DANGUIN au 125 route des Remparts pour modification d'ouverture. Dossier accepté.
- Déclaration préalable déposée par Mme MEMIN au 348 chemin de Ronde pour remplacement de menuiseries. Dossier accepté.
- Déclaration préalable déposée par M. HAUVILLE au 116 rue des Grandes Planches pour création d'une fenêtre de toit. Dossier accepté.
- Déclaration préalable déposée par Mme PIERRET au 161 rue des Grandes Planches pour installation de deux unités extérieures. Dossier en cours d'instruction.
- Déclaration préalable déposée par M. NABET au 38 rue des Grandes Planches pour installation d'un bloc de climatisation. Dossier accepté.
- Déclaration déposée par l'Association Syndicale Libre du lotissement du Val d'Azergues rue du Val d'Azergues pour construction d'un abri de jardin. Dossier en cours d'instruction.
- Déclarations préalables déposées par Mme MACHADO au 222 impasse des 3 Ruisseaux pour création de deux murs de soutènement et création de murets pour les clôtures. Dossier en cours d'instruction.
- Révision du Plan Local de l'Urbanisme : Commencement du règlement

VOIRIE

- Une opération de rebouchage des nids-de-poule a été effectuée
- L'entreprise DUMONTET est intervenue pour le nettoyage des fossés
- Le chemin des Chermettes a été entretenu par l'agent communal.
- Un devis a été reçu de la Société ESSENTIEL BOIS concernant la fourniture de barrières de sécurité, en vue du remplacement des équipement existants à la Potte devenus défectueux. Une demande de financement au titre des amendes de police pourrait être effectuée.
- Placette rue de la Gare : un banc a été endommagé en raison de véhicules reculant excessivement. Une réflexion devra être engagée afin de mettre en place une solution visant à limiter le recul des véhicules et prévenir de nouvelles dégradations. Par ailleurs, la commune se renseignera sur la législation en vigueur concernant la signalisation et les possibilités d'interdiction de stationnement, notamment selon les types de véhicules.
- Rallye de Charbonnières : celui-ci s'est déroulé dans de bonnes conditions et n'a pas occasionné de dégradations significatives sur les routes communales.
- Des travaux sont en cours concernant le virage « du Pendant », route de Brou. Le revêtement et les bordures sont actuellement réalisés par le Département. La fin de travaux est prévue aux alentours du 30 avril.

BÂTIMENTS

- Vérification des bâtiments (Salle d'animation et Maison Médicale) par l'entreprise LA-VIEILLE : attente retour sur les constats faits.
- Travaux réalisés :
o Salle d'animation : Révision complète de la pompe à chaleur par l'entreprise ATLANTIC et système de chauffage réparé.
o Plusieurs réparations dans les autres bâtiments (Ecole, WC publics, maison médicale)
- Bâtiment Agence Postale : Devis réalisés pour une isolation extérieure. Dossier en cours d'étude
- Point d'étape sur la rénovation énergétique du groupe scolaire :
o Signature des actes d'engagement avec les entreprises le 27/3
o Début des travaux le 1er juin par le changement des deux chaudières.
o Début des travaux de rénovation le 6 juillet 2026 : commencement par le bâtiment de la cantine puis à l'école principale.
o Prévision de fin de travaux : 11/2026

COMMUNICATION

- Travail en cours sur la réalisation d'un dépliant touristique «Parcours découverte» avec Petites Cités de Caractères ainsi qu'un plan illustré.
- Prochain bulletin quadrimestriel prévu à la fin du mois de mai.
- La commission se réunira le 5 mai prochain.

SCOLAIRE

- Conseil d'école du 10 mars : les effectifs connus à ce jour pour la rentrée prochaine sont de 72 élèves. Malgré ces effectifs bas, le maintien de la 4e classe semble possible. La décision finale sera connue en juin.
- Organisation en cours pour le déménagement des classes le temps des travaux de rénovation énergétique des bâtiments de l'école et de la cantine.

TOURISME & PATRIMOINE

- Forum des partenaires Géoparc Beaujolais.
- Deux visites historiques du Vieux Bourg auront lieu les samedis 13 juin et 4 juillet, organisées par Les Amis du Vieux Ternand.

ÉLECTRICITÉ

- Point subvention FAFA : la subvention demandée pour le changement des projecteurs du stade de football a été refusée pour un motif non justifié. Demande formulée auprès du district du Rhône pour un réexamen du dossier.
- Mise en valeur du château : finalisation des travaux d'éclairage semaine 17 (peinture de la rampe d'éclairage, réglage des projecteurs)
- Prochain comité syndical le 21/4 : Election du président et des vice-présidents

COMMUNAUTE DE COMMUNES

- Transport solidaire : Etude menée par la commission mobilité pour améliorer le service perfectible en place. Remontée des besoins par commune à réaliser.
- Création d'un PICS (Plan Intercommunal de Sauvegarde) : L'objectif de ce PICS est de recenser l'ensemble des ressources de chaque commune (humaine, matériel, système d'alerte, hébergement) pour palier à une situation d'urgence ou de crise dans une des 32 communes.
- Conseil communautaire du 15/04 : Il a été rappelé que la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées est composée de 32 communes. Le Conseil Communautaire compte au total 60 membres, répartis entre 32 maires et 28 délégués communautaires. Lors de cette séance d'installation, il a été procédé à l'élection du président, Monsieur Daniel POMERET, ainsi que 14 vice-présidents. Cette présentation a permis de préciser l'organisation et le fonctionnement de l'intercommunalité auprès des nouveaux élus.

EAU et ASSAINISSEMENT

- CR élections SAVA et SIEVO

SIVU JEAN BOREL

- CR du Conseil d'Administration du 16/04

DELIBERATIONS

- Revalorisation du loyer Madame BOUTOUIL
- Vote des taux de fiscalité directe local inchangés pour 2026.

DIVERS

- Cyberdéfense Mairie : un logiciel de cyberdéfense a été installé le 23/3
- Villes et Villages Fleuris : À la suite de l'obtention de la seconde fleur, la commune sera représentée par un élu et deux représentants bénévoles pour la remise de prix organisée dans les locaux de la Région le 29/4.
- Feu d'artifice au stade de football lors d'un mariage privé : tiré par un professionnel ayant requis toutes les autorisations préfectorales. Accord donné par la commune. Feu tiré le 25 avril entre 22h30 et minuit : durée 6 minutes
- Cérémonie du 8 mai, rendez-vous à 11h00 au Vieux Bourg, place du Donjon, suivi du verre de l'amitié à la mairie.
- La commune a été destinataire d'une proposition de vente émanant de la famille MELLET, concernant une propriété située 10 rue du Vieux Bourg. Il s'agit d'un bien bâti à usage d'habitation avec un terrain attenant, ainsi qu'un terrain non attenant situé de l'autre côté de la rue.
Le montant de la proposition s'élève à 300 000 €.
Il est précisé que la commune doit obligatoirement solliciter une estimation auprès des services des Domaines. Une seconde estimation sera également demandée auprès d'une agence immobilière afin de disposer d'un avis complémentaire.
Le Conseil Municipal donne son accord pour engager ces démarches et poursuivre l'instruction du dossier.
- La commune a reçu un courrier de Monsieur Jean-Claude GOURBEYRE sollicitant la possibilité d'acquérir une petite bande de terrain située devant son habitation, place du Donjon.
Après lecture de cette demande et au regard du projet de réfection de la place en cours de réflexion, le Conseil Municipal a adopté le refus de cession de cette partie du terrain par 14 voix pour et une abstention.

- Concours de pétanque organisé par l'OSB le 9 mai au Stade de football.
- Brocante 17 mai au stade de football.
- La commune a reçu une demande de Madame Pascaline CAUMONT sollicitant l'autorisation d'utiliser le terrain de boules afin de créer un espace convivial au service des Ternandais. Le Conseil Municipal l'invite à se rapprocher de la commission sport/associations/festivités afin d'étudier sa demande.
- Une demande a été reçue dans le cadre de la création d'une association sportive dénommée « Les Chevaliers de l'Azergues », dédiée à la pratique du flag football et du football américain. Afin de lancer les entrainements et développer cette activité, les porteurs du projet sollicitent le prêt d'un terrain communal. Après examen de la demande, le Conseil Municipal considère que le terrain de football n'est pas adapté à ce type de pratique, notamment en raison des risques de dégradation. Le refus de mise à disposition du terrain a été adopté par 9 voix contre et 6 abstentions.
- Il a été fait état de plusieurs incivilités constatées sur la commune :
o Une armoire de fibre optique a été détériorée rue de la Gare. Le sinistre a été déclaré auprès d'Orange pour réparation.
o Rue des Grandes Planches, un véhicule a empiété sur un massif entraînant la dégradation de deux potelets.
o Le chemin piétonnier reliant la rue de la Gare au chemin de la Bigotière a été emprunté par un 4X4 ainsi que par des quads, alors même que cet accès est strictement réservé aux piétons. Une réflexion sera engagée afin de mettre en place des dispositifs permettant d'empêcher l'accès à ces véhicules.
o Parking devant la poste : Il est constaté que des véhicules stationnent sur un emplacement non autorisé devant un potelet. Une signalisation sera mise en place afin de rappeler l'interdiction de stationner à cet endroit.
- Un projet d'aire de jeux a été évoqué. Celui-ci sera étudié en lien avec la commission sports/associations/festivités.
- Prochain Conseil le lundi 1er juin.
Fin de la séance 23h35

Informations Diverses

MODIFICATION DU CODE DE L'URBANISME

Vu la décision du Conseil constitutionnel n° 2025-896 DC du 20 novembre 2025 et l'adoption par l'Assemblée nationale et le Sénat, le Président de la République a promulgué la loi sur la simplification du droit de l'urbanisme en date du 26 novembre 2025 : celle-ci entrera en vigueur le 26 mai 2026.

Au préalable, il est important de rappeler quelques recommandations :
- Avant d'envisager un projet de construction ou des travaux (réhabilitation, embellissement, rénovation, modification…), nous vous invitons vivement à prendre rdv avec l'adjointe à l'urbanisme. Des règles spécifiques sont à respecter sur l'ensemble de la commune qui possède 2 sites classés Monuments Historiques. Vos choix peuvent être orientés en fonction de votre situation géographique.
- Lorsque cet échange a eu lieu, il est impératif d'effectuer des démarches administratives (Demande Préalable ou Permis de Construire) via le guichet numérique en ligne : https://sve.sirap.fr/#/069245/ (le lien est présent sur le site de la mairie)
- A la fin de vos travaux, ne pas omettre de faire la déclaration d'achèvement des travaux à l'aide du Cerfa N°13408*13 sur le site indiqué ci-dessus.

En cas de non-respect des règles d'urbanisme lors de travaux (demande non formulée, travaux ne respectant pas le PLU), l'un des articles de la réforme prévoit le renforcement des sanctions.
La mairie aura pouvoir :
- d'appliquer une amende administrative de 30 000 € max.
- En cas de mise en demeure de régulariser la situation dans un délai précis qui n'est pas suivie d'effet : possibilité, ici aussi, d'appliquer une amende administrative de 30 000 € max.
- Ce produit de l'amende est désormais recouvré au bénéfice de la commune ou de l'EPCI qui l'a prononcée (comme c'était déjà le cas pour l'astreinte)
- Possibilité d'assortir la mise en demeure d'une astreinte d'un montant désormais porté à 1 000 € max. par jour de retard (au lieu de 500 €) et le montant total porté à 100 000 € max. (au lieu de 25 000 €).
- En cas d'opposition devant le juge : pas de caractère suspensif
- Jusqu'à présent : possibilité d'exécution d'office des travaux de régularisation ou de démolition, aux frais de l'intéressé, après mise en demeure demeurée infructueuse, lorsque les installations présentent un risque certain pour la sécurité ou pour la santé. Désormais, possible également lorsque les installations se situent hors zones urbaines.

Nous vous invitons à prendre connaissance de l'ensemble des nouvelles dispositions en consultant sur internet la loi 2025-1129 du 26 novembre 2025 relative à la réforme des règles en matière d'urbanisme et de logement.

RAPPEL

Toute modification de façade nécéssite une déclaration en mairie AVANT le début des travaux.

Nouvelle activité à Ternand : Drone Démouss

Je développe une entreprise spécialisée dans le nettoyage et le démoussage par drone, une solution innovante permettant d'intervenir sur différents types de surfaces (toitures, façades, terasses ou zones difficiles d'accès), tout en limitant fortement les risques liés au travail en hauteur.
Cette méthode présente de nombreux avantages : une intervention plus sécurisée, un gain de temps, une réduction des moyens d'accès (échafaudages, nacelles) et une optimisation des coûts d'entretien, tout en offrant une approche moderne et efficace.
J'utilise des produits à plus de 95 % biodégradables, à action lente (3 à 6 mois), qui éliminent mousses, lichens, salissures et traces de pollution, tout en protégeant durablement les supports (jusqu'à 7 à 9 ans).
Une solution à action immédiate peut également être proposée, tout aussi respectueuse des supports et de l'environnement. La seule différence est qu'elle n'est pas compatible avec les tuiles et qu'elle ne protège pas le support dans le temps.

Le processus d'intervention se déroule généralement de la manière suivante :
1_ Analyse préalable du chantier
Inspection visuelle de la surface à traiter, identification du niveau d'encrassement, du type de support et des besoins du client.
2_Étude de faisabilité et préparation
Vérification des conditions d'intervention, préparation du matériel, protection des végétaux si besoin, préparation du produit et définition du protocole adapté au chantier.
3_Mise en sécurité de la zone
Contrôle de l'environnement d'intervention et mise en place des conditions nécessaires au bon déroulement de la prestation.
4_Pulvérisation, traitement par drone et/ou perche télescopique
Application du produit de manière uniforme sur l'ensemble de la surface à traiter, en fonction du support et du niveau d'encrassement.
5_Contrôle de fin d'intervention
Vérification visuelle du travail réalisé, avec possibilité de transmettre des photos avant/après selon la prestation.
6_Suivi et recommandations
Conseils d'entretien, préconisations éventuelles et possibilité de mettre en place un suivi régulier si besoin.

Le système repose sur un drone équipé d'un dispositif de pulvérisation alimenté directement depuis le sol, garantissant une intervention plus légère, stable et efficace.

Retrouvez un aperçu de mon activité sur TikTok, Instagram et Facebook : dronedemouss

Jules THOMAS

Apprentis citoyens à la Mairie

Curiosité, questions et participation étaient au rendez-vous lors de la visite en mairie de la classe de CM !
Les élèves ont découvert, de façon concrète, les coulisses des élections municipales : déroulement du vote, rôle des élus, organisation d'un bureau de vote…

Une belle immersion dans la vie citoyenne, qui a suscité beaucoup d'intérêt et, peut-être, quelques vocations !

Civisme et points de collecte

Nous constatons régulièrement des incivilités autour des points de collecte : dépôts de déchets au sol, conteneurs mal utilisés, débordements évitables, déchets destinés à la déchetterie...
Pour le confort de tous et le respect de notre cadre de vie, nous vous remercions de veiller à déposer vos déchets dans les bacs appropriés et à ne rien laisser au sol.

Concernant les poubelles jaunes, un geste simple fait toute la différence : pensez à compacter vos emballages (bouteilles, cartons…) afin de réduire leur volume. Cela permet d'optimiser l'espace disponible et de limiter les débordements.

En adoptant ces bons réflexes, chacun contribue à la propreté et à la qualité de vie de la commune.

Rénovation énergétique du Groupe Scolaire

La rénovation énergétique du Groupe Scolaire va débuter le 1er juin par le changement des chaudières et se poursuivra à compter de juillet par le bâtiment de la cantine scolaire puis en septembre par le bâtiment principal. Cette première étape peut se réaliser pendant la période scolaire car elle n'intervient pas dans l'espace occupé par les enfants et respecte tout à fait les règles de sécurité. La fin prévisionnelle des travaux est fixée à mi-novembre. Les entreprises doivent avoir accès au plus près des infrastructures pour leurs livraisons et leurs gestions de matériel. Un arrêté municipal sera pris pour interdire le stationnement de la place du donjon afin de leur permettre de gérer le plus aisément possible leurs contraintes.

D'autre part, le petit parking situé à l'entrée de la rue du Vieux Bourg sera condamné à compter du 30 juin pour permettre l'installation des Algécos destinés aux classes. Pour suppléer à la place du donjon, nous envisageons de réserver des places aux résidents du vieux bourg sur la pointe du parking dans le prolongement des algécos. Enfin, à compter du 1er septembre, le city stade (uniquement la partie située vers les panneaux de basket) sera fermé et servira de cours d'école pour les enfants. Un autre arrêté municipal sera pris pour réglementer la circulation. Durant toute la période, un panneau de direction sera installé pour indiquer aux touristes le parking du cimetière.

Nous regrettons particulièrement les désagréments occasionnés lors de ces travaux et sommes conscients de leur impact. Nous nous efforçons d'en optimiser au maximum la durée afin d'en limiter les effets. Nous tenons sincèrement à présenter toutes nos excuses aux habitants de la cité pour la gêne occasionnée durant cette période de réalisation.

Correspondante du Progrès

Madame Pascaline CAUMONT est désormais notre nouvelle correspondante pour Le Progrès.

Vous organisez une manifestation ? Vous êtes une association, un particulier ou vous souhaitez communiquer sur un évènement ? Pascaline sera à votre disposition pour vous accompagner dans la rédaction et la parution de votre information.

Vous pouvez la joindre au 06 89 60 28 43

N'hésitez pas à laisser un message ainsi que vos coordonnées afin qu'elle puisse vous recontacter.

Nouvelle activité

Conseillère en immobilier indépendante,
engagée à Ternand.

Ternandaise depuis quelques années, j'ai à cœur de m'impliquer dans la vie locale notamment au sein du Comité des Fêtes, des Amis de la Voisinée et des commissions municipales (communication et tourisme). Un engagement naturel, guidé par l'envie de contribuer au dynamisme et au lien qui font l'âme de notre village.

Aujourd'hui, je mets cette même énergie au service de mon activité de conseillère en immobilier pour le réseau national SAFTI sur Ternand, la vallée d'Azergues et le Val d'Oingt.

Ma conviction est simple : remettre l'humain au cœur de chaque projet. Derrière une vente ou un achat, il y a toujours une histoire, des choix de vie, parfois des étapes importantes.

J'accompagne chaque personne avec écoute, transparence et rigueur, dans un cadre clair et rassurant.

Attachée à ce territoire que j'apprécie profondément, je souhaite être une présence de confiance, engagée et accessible, pour celles et ceux qui envisagent de transmettre ou de faire évoluer leur lieu de vie.

Laurence DUVAL - 06 21 28 34 78
Facebook : Laurence Duval - Safti Immobilier

Une belle fête des classes

Vendredi 1er mai, la classe en 6 avait choisi d'honorer ses classes par un défilé humoristique sous le signe de la ferme. Partis du cimetière, nous avons pris au passage la classe en 5 pour s'assurer de leur enterrement. La plupart des animaux de la ferme étaient présents surveillés par les Bodin's et garni par son potager composé de 3 légumes bien murs (les Potes Agés !). La Banda Véranaise nous a mis le feu jusqu'au bout de la nuit. Dès le lendemain matin, le programme était chargé : photos, recueillement à l'église puis au monument aux morts avant la traditionnelle vague entrainée magistralement par Nabucco Orchestra de la mairie à la salle d'animation suivie d'un vin d'honneur servi par la classe en 7. Le repas, assuré par la Cadole, a ravi les convives jusqu'à 19h avant qu'un bal ne vienne ponctuer cette belle journée. Nous remercions les classes en 5 et 7 pour leur participation active, le comité des fêtes pour son implication, les animations musicales ainsi que tous les habitants venus nous applaudir et sans qui la réussite n'aurait pas été totale !

Vivement dans 10 ans !

Document imprimé sur papier certifié PEFC - Ne pas jeter sur la voie publique - Aura imprimeurs - 42840 MONTAGNY